



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 30 septembre 2025, à 19 h

Conseil d'arrondissement – Inscription à la période de questions du public

La séance du conseil d'arrondissement d'Outremont du mardi 30 septembre 2025 à 19 h se tiendra en présentiel à la salle du conseil et sera accessible par webdiffusion en direct et en différé par la suite.

La période de questions et commentaires des citoyens sera tenue comme suit :

- Pour s'inscrire, vous devez transmettre vos questions avant 13 h le mardi, 30 septembre 2025 en cliquant sur lien suivant [Événements à venir](#), choisir la date de la séance, cliquer sur le lien du formulaire et le compléter lorsqu'il est disponible en ligne;
- Pour s'inscrire il faut aller sur le site montreal.ca/outremont, se rendre à la section en bas de la page « Mairie d'arrondissement | Tous les séances », choisir la date de la séance, cliquer sur le lien formulaire et compléter le formulaire Google disponible en ligne;
- Toute question reçue avant 13 h le mardi, 30 septembre 2025 sera recevable et soumise au conseil d'arrondissement.

Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

Vous pouvez également vous inscrire sur place à partir de 18 h 30 pour poser votre question.

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Mot du Maire et des élues
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 30 septembre 2025, à 19 h
- 10.04** Période de questions des citoyens
- 10.05** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2025, à 19 h
- 10.06** Période d'intervention des citoyens - Point 47.02 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé 1090, avenue Van Horne

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à la Table de concertation des ainés d'Outremont - Fiduciaire désigné de la Table de quartier d'Outremont dans le cadre de la réalisation du projet Forum des ainés - Dépense provenant des surplus de l'arrondissement
- 20.02** Autoriser une dépense supplémentaire de 29 140,24 \$, taxes incluses, pour l'ajout d'un budget de variation des quantités et l'augmentation du budget de contingences concernant les travaux de remplacement d'un mur de soutènement dans la ruelle de l'avenue Maplewood par l'entreprise Groupe J.B. suite à l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV02 - Autoriser une dépense totale de 173 879,18 \$ incluant les taxes (contrat: 131 580,85 \$ + variation des quantités: 19 737,13 \$ + contingences: 22 561,20 \$) - Dépense provenant du PDI
- 20.03** **ADDENDA** - Modification de la durée de la convention - Accorder une contribution financière non récurrente de 15 040 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à la corporation du Théâtre Outremont - Fiduciaire de la Table de concertation culture d'Outremont pour la création d'un fonds de concertation - Dépense provenant des sommes dédiées aux actions du Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont 2021-2026 prévues au surplus de l'arrondissement

30 – Administration et finances

- 30.01** Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois d'août 2025
- 30.02** Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'août 2025
- 30.03** Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'août 2025
- 30.04** Déposer la liste des virements de crédits pour le mois d'août 2025
- 30.05** Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2026 tel qu'indiqué au sommaire décisionnel, séances qui ont lieu dans la salle du conseil située au 530, avenue Davaar à Outremont
- 30.06** Autoriser la création de l'Ordre honorifique de l'arrondissement d'Outremont dans le cadre des festivités du 150^e anniversaire de la fondation de la Ville d'Outremont et entériner la remise de l'Ordre d'Outremont aux lauréats 2025 à cet effet
- 30.07** Offrir, en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre, C-11.4), au conseil municipal de prendre en charge la réalisation de travaux de dos d'ânes sur l'avenue Davaar situés sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans le cadre d'un mandat de sécurisation aux abords du viaduc Rockland dans l'arrondissement d'Outremont

40 – Réglementation

- 40.01** Édicter une ordonnance autorisant, pour l'année 2025, la réduction des tarifs applicables aux biens et services de la Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie apparaissant aux articles 87 à 89, 118, 120, 121 et 124 du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2025) - AO-664
- 40.02** Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour le mois d'octobre 2025

47 – Urbanisme

- 47.01** Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration* architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 950, avenue Wiseman, 720, avenue Pratt, 19, avenue Beloeil, 603, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, 115, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et 1108 avenue Saint-Viateur
- 47.02** Accorder la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1090, avenue Van Horne, visant l'installation de garde-corps d'une hauteur maximale de 1.50m sur les volées et paliers des deux escaliers extérieurs situés entre les deux volumes, dérogeant ainsi à l'article 17.1.1 du *Règlement de zonage* (1177)

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA : 20.01
2025/09/30
19:00



Dossier # : 1257378003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à la Table de concertation des ainés d'Outremont, dont le fiduciaire désigné est la Table de quartier d'Outremont dans le cadre de la réalisation du projet Forum des ainés - Dépense provenant des surplus de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1257378003;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ACCORDER une contribution financière de 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Table de concertation des ainés d'Outremont - Fiduciaire de la Table de quartier d'Outremont dans le cadre du projet Forum des ainés;

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Outremont et la Table de concertation des ainés d'Outremont - Fiduciaire de la Table de quartier d'Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement:

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2025-09-25 17:28

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1257378003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à la Table de concertation des ainés d'Outremont, dont le fiduciaire désigné est la Table de quartier d'Outremont dans le cadre de la réalisation du projet Forum des ainés - Dépense provenant des surplus de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Outremont a reçu une demande de soutien de la part de la Table de concertation des ainés d'Outremont, un organisme qui joue depuis de nombreuses années un rôle essentiel dans la valorisation de la voix et des intérêts des personnes ainées sur le territoire outremontais.

Après analyse de la demande, l'arrondissement a choisi de soutenir financièrement cet événement à hauteur de 10 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La Table de concertation des ainés d'Outremont et ses partenaires organiseraient, le 9 octobre prochain, le Forum des ainés : *Une communauté bienveillante à Outremont*. Placé sous la présidence d'honneur du Dr Stéphane Lemire, gériatre et président de la Fondation AGES, cet événement mettra en lumière les enjeux liés au maintien à domicile des personnes ainées, ainsi que les bénéfices d'une approche de gériatrie sociale axée sur la prévention, les soins et les services de proximité, et la mobilisation des acteurs communautaires.

Cette journée sera l'occasion de rassembler les personnes ainées, les proches aidants, les organisations des secteurs de la santé, de l'hébergement pour ainés, du milieu communautaire, les décideurs ainsi que l'ensemble de la communauté d'Outremont. Ensemble, ils réfléchiront et échangeront autour d'une stratégie de mobilisation citoyenne et partenariale locale, afin de répondre aux besoins évolutifs des ainés du quartier.

De plus, ce forum marquera le lancement officiel d'un projet porté par le Centre de bénévolat SARPAD, qui dessert également la clientèle ainée : *Une communauté bienveillante envers les ainés d'Outremont*. Il s'agit de la toute première initiative de ce type sur l'île de Montréal, visant à favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population vieillissante. Il s'agit d'un rendez-vous à ne pas manquer !

Cet événement gratuit a été conçu dans une volonté de réduire les barrières d'accessibilité. La mise en place d'un comité organisateur témoigne d'une décision significative : rendre ce moment exceptionnel pleinement accessible à toutes et à tous. Une approche centrée sur l'accessibilité a guidé chacune des étapes de l'organisation.

Au programme : plusieurs conférences, des moments d'échange, ainsi qu'un panel d'experts invités pour enrichir les discussions.

JUSTIFICATION

La demande de soutien déposée à l'arrondissement vise à couvrir certains frais logistiques, notamment les honoraires, la nourriture qui sera servie lors de l'événement, ainsi que les besoins en matériel audiovisuel.

Ce soutien financier est essentiel pour alléger une partie des coûts. Il permettra au comité organisateur de concentrer ses efforts sur la recherche de commanditaires supplémentaires afin de couvrir d'autres dépenses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera financée au surplus libre de l'arrondissement.

Un montant de 10 000 \$ sera à cet effet désaffecté du poste Ester en justice de manière à libérer du financement au surplus.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Ce dossier contribue également à l'atteinte des résultats du Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont pour l'orientation : « Favoriser le vivre ensemble en encourageant les initiatives communautaires et l'engagement citoyen» et les projets proposés rehausse le sentiment d'appartenance de la population et offre des services inclusifs et favorise donc le vivre-ensemble.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny CHARETTE-GAGNON
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-09-11

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)

**Dossier # : 1259203014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 29 140,24 \$, taxes incluses, pour l'ajout d'un budget de variation des quantités et l'augmentation du budget de contingences concernant les travaux de remplacement d'un mur de soutènement dans la ruelle de l'avenue Maplewood par l'entreprise Groupe J.B. suite à l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV02 - Autoriser une dépense totale de 173 879,18 \$ incluant les taxes (contrat: 131 580,85 \$ + variation des quantités: 19 737,13\$ + contingences: 22 561,20 \$) - Dépense provenant du PDI

ATTENDU QUE le muret bordant la cour arrière du 52 Maplewood doit être complètement reconstruit en raison d'une dégradation importante;

ATTENDU QU'À la suite d'un appel d'offres public, un contrat de services professionnels a été octroyé le 10 juin 2025 par l'arrondissement Outremont pour les travaux de remplacement d'un mur de soutènement (CA25 16 0129);

ATTENDU QUE la dépense supplémentaire permettra de poursuivre les travaux;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259203014;

Il est recommandation au conseil de l'arrondissement :

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 29 140,24 \$, taxes incluses, pour l'ajout d'un budget de variation des quantités et l'augmentation du budget de contingences concernant les travaux de remplacement d'un mur de soutènement dans la ruelle de l'avenue Maplewood par l'entreprise Groupe J.B. suite à l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV02;

D'AUTORISER une dépense totale de 29 140,24 \$, taxes incluses, à titre de variation des quantités (19 737,13 \$,) et à titre de contingences (22 561,20 \$), majorant ainsi le montant du contrat de 131 580,85 \$ à 173 879,18 \$, taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le PDI.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2025-09-25 17:39

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1259203014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 29 140,24 \$, taxes incluses, pour l'ajout d'un budget de variation des quantités et l'augmentation du budget de contingences concernant les travaux de remplacement d'un mur de soutènement dans la ruelle de l'avenue Maplewood par l'entreprise Groupe J.B. suite à l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV02 - Autoriser une dépense totale de 173 879,18 \$ incluant les taxes (contrat: 131 580,85 \$ + variation des quantités: 19 737,13\$ + contingences: 22 561,20 \$) - Dépense provenant du PDI

CONTENU

CONTEXTE

Lors des travaux de reconstruction du muret de soutènement de la ruelle Maplewood (2575-AOP-TRV02), plusieurs éléments survenus en cours de projet ont nécessité une modification des quantités ainsi que des dépenses supplémentaires liées aux méthodes de travail. Des travaux additionnels ont également été nécessaires afin de corriger certains éléments qui ne pouvaient être envisagés à l'origine.

L'ensemble des travaux a été supervisé par les services professionnels de la firme de génie-conseil ProspecPlus. Chaque modification a été analysée et validée selon les meilleures pratiques. Des avenants de modification ont été préparés pour chacun des éléments concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 160129 Accorder un contrat à l'entreprise « 9486-2596 QUÉBEC INC. / GROUPE JB » pour les travaux de remplacement d'un mur de soutènement dans la ruelle de l'avenue Maplewood à la suite de l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV02 (six (6) soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 144 738,94 \$, incluant les taxes (contrat: 131 580,85 \$ + contingences: 13 158,09 \$) - Dépense provenant du PDI

DESCRIPTION

Lors des travaux d'excavation, une zone s'est avérée être composée de roc, nécessitant une méthode d'excavation différente, un dégagement supplémentaire ainsi que l'ajout de goujons. Un avis de modification (AMC-02) a été approuvé à cet effet, modifiant ainsi les quantités et les équipements nécessaires. Montant : 16 848,70 \$ + taxes

Après la reconstruction du nouveau muret, un espace s'est créé entre celui-ci et le muret du voisin, ce qui a nécessité des travaux supplémentaires afin de préserver l'intégrité du muret voisin. (AMC-03) Montant : 1 109,00 \$ + taxes

En plus des travaux d'excavation supplémentaires, le lot de terre s'est avéré légèrement contaminé, de type B-C, selon la caractérisation effectuée. Cela a exigé un traitement particulier. Le lieu de disposition ainsi que les quantités supplémentaires ont engendré des frais additionnels. (AMC-05) Montant : 8 835,52 \$ + taxes

Afin de corriger les pentes d'écoulement d'eau de la ruelle, la portion d'asphaltage, son épaisseur ainsi que le volume de remblai ont dû être augmentés de manière considérable. (AMC-07) Montant : 13 354,94 \$ + taxes

JUSTIFICATION

- Le projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.
- Certaines modifications ont été essentielles à la réalisation du projet.
- Toutes les demandes de modifications ont été analysées et approuvées par une firme de génie conseil en génie civile.
- La réalisation du projet permet de corriger une infrastructure nécessaire à l'offre de services essentiels aux citoyens (collectes et déneigement).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DU PROJET S'EFFECTUE COMME SUIT:

Montant de la soumission: 114 443,00 \$

TPS 5 722,15 \$

TVQ 11 415,69 \$

Total 131 580,84 \$

Variation des quantités (ajout)

15 % du montant de la soumission avant taxes : 17 166,45 \$

TPS 858,32 \$

TVQ 1 712,35 \$

Total 19 737,13 \$

Contingences approuvées GDD 1259203006

10 % du montant de la soumission avant taxes : 11 444,30 \$

TPS 572,22 \$

TVQ 1 141,57 \$

Total 13 158,09 \$

Contingences supplémentaires (ajout)

8 178,40 \$ (7% du montant de la soumission avant taxes)

TPS 408,92 \$

TVQ 815,80 \$

Total 9 403,11 \$

MONTRÉAL 2030

sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le directeur des travaux publics et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOILY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-09-11

Benoit MENARD
Chef de division des opérations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 20.03

2025/09/30

19:00



Dossier # : 1248477003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la culture et de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	ADDENDA - Modification de la durée de la convention - Accorder une contribution financière non récurrente de 15 040 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à la corporation du Théâtre Outremont - fiduciaire de la Table de concertation culture d'Outremont pour la création d'un un fond de concertation - Dépense provenant des sommes dédiées aux actions du Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont 2021-2026 prévues au surplus de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1248477003;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

DE PROLONGER la convention 2024-2025 établissant le versement d'une contribution financière à l'organisme la Corporation du Théâtre Outremont dans le cadre du projet de promotion et de coordination des activités artistiques se déroulant sur le territoire de l'arrondissement jusqu'au 31 décembre 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2025-09-25 17:47

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1248477003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la culture et de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	ADDENDA - Modification de la durée de la convention - Accorder une contribution financière non récurrente de 15 040 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à la corporation du Théâtre Outremont - fiduciaire de la Table de concertation culture d'Outremont pour la création d'un un fond de concertation - Dépense provenant des sommes dédiées aux actions du Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont 2021-2026 prévues au surplus de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le dossier a été présenté au conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025, mais la convention prendra fin le 31 décembre 2025 et devra être modifiée afin de permettre une prolongation de la durée en 2026.

Le dossier est donc soumis pour fins de décision par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 30 septembre 2025.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sherline ELIEN
Secrétaire-recherchiste



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1248477003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la culture et de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 15 040 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à la corporation du Théâtre Outremont - fiduciaire de la Table de concertation culture d'Outremont pour la création d'un fond de concertation - Dépense provenant des sommes dédiées aux actions du Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont 2021-2026 prévues au surplus de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

La Corporation du Théâtre Outremont qui gère l'ensemble des activités du Théâtre, a pour mission de favoriser la participation à la vie culturelle, de développer une sensibilité artistique et esthétique du grand public de toutes les générations et de favoriser la compréhension et l'appréciation des arts et de la culture.

À la suite de la fondation de la Table de Quartier Outremont (TQO) en mars 2022, les organismes culturels de l'arrondissement se sont sentis interpellés par la mission de la Table de Quartier d'Outremont (TQO) qui vise à améliorer, de façon durable, les conditions de vie et le sentiment d'appartenance de la population d'Outremont. C'est dans ce sens que les organismes se réunissent et forment la Table de concertation culture. Les membres souhaitent que cette table devienne l'un des moteurs centraux du développement culturel dans l'arrondissement. En s'appuyant sur la collaboration entre les organismes culturels et les acteurs communautaires, sa mission est de renforcer la cohésion sociale, de promouvoir l'inclusion, et d'enrichir la vie collective à travers l'art et la culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 16 0195 - 6 juillet 2021 : Adopter le Plan de développement culturel 2021-2026 de l'arrondissement d'Outremont; Approuver l'affectation d'un montant de 100 000 \$, taxes incluses, au surplus libre de l'Arrondissement pour sa réalisation.

DESCRIPTION

Les membres de la Table de concertation culture déposent, bar le biais de leur fiduciaire, une demande de contribution financière à l'arrondissement d'Outremont pour avoir un fond de concertation. Ce fond de concertation visera, entre autres, à embaucher une personne qui aura comme mandat :

- d'être la personne contact pour la Table de concertation culture
- d'organiser et coordonner les rencontres de concertation
- de promouvoir les activités conjointes des partenaires
- d'élaborer une programmation commune, dynamique et accessible au plus grand nombre
- d'organiser un événement annuel de concertation des organismes
- de soutenir la Table de concertation culture dans sa collaboration avec l'arrondissement et la Table de Quartier Outremont (TQO)

La Table de concertation culture est composée des membres suivants :

- Les amis de la place Marcelle-Ferron
- Grandes Oreilles
- Corporation du Théâtre Outremont
- Académie de danse d'Outremont (ADO création)
- Pantonal Centre d'études musicales
- Université de Montréal
- Casteliers

JUSTIFICATION

Un fond de concertation permettra à Outremont d'avoir une Table de concertation culture sur son territoire. Le fond permettra également de susciter la coopération entre organismes ce qui permettra de créer des projets culturels novateurs, plus concertées et de plus grande envergure.

De plus, cette table de concertation culture pourra entamer, dans un deuxième temps, la réflexion sur le Quartier culturel d'Outremont, secteur identifié par les citoyens en 2020. La création d'un quartier culturel vise à développer une offre culturelle de proximité de qualité, à consolider les lieux de création et de diffusion existants et à créer des synergies entre les acteurs du territoire (résidents, artistes, organismes culturels et communautaires, écoles, commerçants, etc.) et à faire en sorte que les citoyens soient au cœur de ces développements et s'y impliquent activement.

Dans le cadre du Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont (PDCAO) adopté le 6 juillet 2021, l'arrondissement d'Outremont a identifié trois grandes orientations en culture : célébrer la culture outremontaise, stimuler la participation culturelle et innover dans les modes d'intervention en culture. Afin d'Innover dans les modes d'intervention en culture et stimuler la participation culturelle, l'arrondissement souhaite, entre autre, soutenir la concertation et les partenariats (stratégie 3.1) et accroître le soutien aux organismes culturels et aux initiatives citoyennes (stratégie 2.2). Ainsi, le soutien financier à la corporation du Théâtre Outremont pour un fond de concertation servira à contribuer aux objectifs que l'Arrondissement s'est donné. Cette demande est pour une contribution financière unique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La corporation du Théâtre Outremont est identifiée comme le fiduciaire de la Table de concertation culturelle.

Versement d'une contribution financière unique de 15 040 \$ à la corporation du Théâtre

Outremont, et ce, à même les sommes prévues pour les actions du Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont 2021-2026 (surplus libre de l'arrondissement).

1er versement	2e versement	3e versement	Total
\$10 528,00	\$3 008,00	\$1 504,00	\$15 040,00

Le pourcentage du montant versé lors du premier versement est de soixante-dix pour cent (70%), pour ce qui est du deuxième versement il s'agit de vingt pour cent (20%) et finalement, suite à la réception et la conformité de la reddition de compte, le troisième versement de dix pour-cent (10%) pourra être remis à l'organisme. Chaque versement est conditionnel à ce que l'organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030 (grille d'analyse en annexe), plus précisément des engagements pour la démocratie et la participation citoyenne, l'accès et l'inclusion de même que la créativité et l'innovation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme fera état de la participation de l'Arrondissement conformément aux obligations contenues dans le protocole de visibilité en annexe de la convention de contribution financière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention par les deux parties en avril 2025;
Début du Projet en mai 2025;
Évaluation de l'évolution du Projet en janvier 2026;
Fin du projet en mai 2026;
Remise du rapport final au plus tard le 30 juin 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sebastian ABALOS
Agent culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-28

David PHUNG
chef(fe) de division - culture et bibliothèque
en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-
qualité de vie



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2025/09/30

19:00



Dossier # : 1250219033

Unité administrative responsable : Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois d'août 2025

DÉPOSER le rapport des décisions déléguées pour le mois d'août 2025.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2025-09-25 18:06

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1250219033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois d'août 2025

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 160223 - 1250219029 : Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2025.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'août 2025.

JUSTIFICATION

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460), prévoyant ce qui suit :

« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sherline ELIEN
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-09-11

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Système de gestion des décisions des instances

RECOMMANDATION

CA : 30.02
2025/09/30
19:00



Dossier # : 1250219034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'août 2025

DÉPOSER la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'août 2025.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2025-09-25 18:04

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1250219034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'août 2025

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaire* (AO-460), les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 160224 - 1250219030 : Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juillet 2025.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour le mois d'août 2025.

JUSTIFICATION

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.
Référence - Article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460), prévoyant ce qui suit :

« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sherline ELIEN
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSE PAR

Le : 2025-09-11

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 30.03
2025/09/30
19:00



Dossier # : 1250219035

Unité administrative responsable : Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'août 2025

DÉPOSER la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'août 2025.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2025-09-25 18:02

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1250219035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'août 2025

CONTENU

CONTEXTE

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains bien et services. Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la Ville :

- La carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels;
- La carte d'achat ne peut être utilisée chez un fournisseur, pour l'achat de biens et services qui peuvent être obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau. Chaque direction a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 160225 - 1250219031 : Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2025.

DESCRIPTION

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'août 2025.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction des services administratifs a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs.

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460), prévoyant ce qui suit :

« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sherline ELIEN
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-09-11

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 30.04
2025/09/30
19:00



Dossier # : 1250219036

Unité administrative responsable : Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer la liste des virements de crédits pour le mois d'août 2025

DÉPOSER la liste des virements de crédits pour le mois d'août 2025.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2025-09-25 18:01

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1250219036

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des virements de crédits pour le mois d'août 2025

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 160226 - 1250219032 : Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2025.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois d'août 2025.

JUSTIFICATION

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Seule la direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements suivant l'autorisation des gestionnaires identifiés au chapitre IV du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires* (AO-460).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sherline ELIEN
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-09-11

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 30.05

2025/09/30

19:00



Dossier # : 1253711011

Unité administrative responsable : Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2026 tel qu'indiqué au sommaire décisionnel, séances qui ont lieu dans la salle du conseil située au 530, avenue Davaar à Outremont

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253711011;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026 tel qu'indiqué au sommaire décisionnel, séances qui ont lieu dans la salle du conseil située au 530, avenue Davaar, à Outremont.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2025-09-25 17:58

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253711011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2026 tel qu'indiqué au sommaire décisionnel, séances qui ont lieu dans la salle du conseil située au 530, avenue Davaar à Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 17 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'un arrondissement doit tenir au moins dix séances ordinaires par année. Par ailleurs, en vertu des articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468), le conseil d'arrondissement établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour l'année. Ce calendrier doit fixer le jour et l'heure du début de chacune des séances.

Le secrétaire d'arrondissement doit donner un avis public du contenu du calendrier adopté par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 16 0212 - 1243711015 - Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2025 tel qu'indiqué au sommaire décisionnel, séances qui ont lieu dans la salle du conseil située au 530, avenue Davaar à Outremont;
CA23 16 0299 - 1233711019 - Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2024;
CA22 16 0419 - 1223711049 - Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2023;
CA21 16 0378 - 1213711012 - Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2022;
CA20 16 0367 - 1206695033 - Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2021;

DESCRIPTION

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2026.

Le calendrier suivant est proposé pour la tenue des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026 :

- Mardi le 3 février 2026
- Mardi le 10 mars 2026
- Jeudi le 9 avril 2026
- Mardi le 5 mai 2026
- Mardi le 2 juin 2026
- Mardi le 7 juillet 2026
- Mardi le 1er septembre 2026
- Mardi le 6 octobre 2026
- Mardi le 3 novembre 2026
- Mardi le 1er décembre 2026

À noter qu'aucune séance ne sera tenue au cours des mois de janvier et août 2026.

JUSTIFICATION

L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles. L'arrondissement doit donc fixer le calendrier et le lieu des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026.

Conformément à l'article 3 du *Règlement de régie interne de d'arrondissement d'Outremont* (AO-468), les séances ordinaires du conseil sont tenues à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar ou à tout autre endroit fixé par résolution. Le conseil tient ses séances ordinaires conformément au calendrier adopté avant le début de chaque année civile.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur : octobre 2026

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-09-17

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Système de gestion des décisions des instances

RECOMMANDATION

CA : 30.06
2025/09/30
19:00



Dossier # : 1259203016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création de l'Ordre honorifique de l'arrondissement d'Outremont dans le cadre des festivités du 150e anniversaire de la fondation de la Ville d'Outremont et entériner la remise de l'Ordre d'Outremont aux lauréats 2025 à cet effet

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1259203016;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

D'AUTORISER la création de l'Ordre honorifique de l'arrondissement d'Outremont dans le cadre des festivités du 150e anniversaire de la fondation de la Ville d'Outremont.

D'ENTRÉRINER la remise de l'Ordre d'Outremont aux lauréats 2025 dans le cadre de la fête du 150e de la fondation de la Ville d'Outremont.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2025-09-26 09:07

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1259203016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création de l'Ordre honorifique de l'arrondissement d'Outremont dans le cadre des festivités du 150e anniversaire de la fondation de la Ville d'Outremont et entériner la remise de l'Ordre d'Outremont aux lauréats 2025 à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du 150e anniversaire de fondation d'Outremont, l'Arrondissement souhaite reconnaître sur une base annuelle l'apport exceptionnel de deux personnes résident ou ayant résidé à Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

L'Ordre d'Outremont vise à souligner deux personnes d'exception en reconnaissance à leurs réalisations, leur dévouement ou leur contribution à l'avancement de la société.

- Devise : Racines fortes, culture vivante | Radices firmae, cultura viva;
- Identité visuelle : logo Ordre d'Outremont
- Récipiendaires : parité homme et femme;
- Référence : annuellement, Journées de la Culture;
- Sélection : comité de sélection des candidatures recommande deux lauréats au maire ou à la mairesse;
- Comité de sélection : sera créé en février 2026, il sera composé de cinq (5) personnes pour un mandat de quatre (4) ans : un élu(e) du conseil d'arrondissement d'Outremont et d'un représentant(e) provenant de chacun des milieux suivants : histoire, éducation, culture et science. Le comité de sélection de l'Ordre d'Outremont sera enterré par le conseil d'arrondissement d'Outremont tous les quatre (4) ans. Les candidates et les candidats devront déposer leur candidature avant le 31 décembre 2025 et tous les 31 décembre aux quatre (4) ans par la suite, selon les modalités suivantes : dépôt d'une lettre de motivation par courriel à communication.outremont@montreal.ca
- Le comité de sélection aura le mandat de proposer ou de mettre à jour les critères de sélection pour décerner l'Ordre d'Outremont qui seront approuvés par la mairesse ou le maire.

JUSTIFICATION

La remise de cette distinction constitue un geste officiel de reconnaissance au nom de tous les citoyens et citoyennes d'Outremont afin de souligner l'apport exceptionnel d'une citoyenne ou d'un citoyen.

Par la même occasion, les membres du conseil entérine la remise de l'Ordre d'Outremont 2025 aux lauréat 2025 soit Luc Plamondon et Claudine Monfette alias Mouffe qui a eu lieu dans le cadre de La Grande fête du 150e de la fondation de la ville d'Outremont tenue le 14 septembre 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Création de l'identité visuelle de l'Ordre d'Outremont : 5 748,75 \$ TTC

Certificats de l'Ordre d'Outremont, calligraphie et encadrement : 1 000 \$ et 344,92 \$ TTC

Total : 7 093,67 \$ TTC

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion d'un communiqué de presse et outils de communication pour promouvoir annuellement l'Ordre d'Outremont.

- Communication pour le recrutement du comité de sélection tous les quatre (4) ans.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entériner le comité de sélection de l'Ordre d'Outremont à la séance de février 2026 et tous les quatre (4) ans subséquemment.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOILY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-09-16

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 30.07

2025/09/30

19:00



Dossier # : 1256965008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), au conseil municipal de prendre en charge la réalisation de travaux de dos d'ânes sur l'avenue Davaar situés sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans le cadre d'un mandat de sécurisation aux abords du viaduc Rockland dans l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256965008;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'OFFRIR au conseil municipal, en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (R.L.R.Q., chapitre, C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux de dos d'âne sur l'avenue Davaar situés sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans le cadre d'un mandat de sécurisation aux abords du viaduc Rockland dans l'arrondissement d'Outremont.

Signé par	Jean-François MELOCHE	Le 2025-09-25 17:52
------------------	-----------------------	---------------------

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # : 1256965008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), au conseil municipal de prendre en charge la réalisation de travaux de dos d'ânes sur l'avenue Davaar situés sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans le cadre d'un mandat de sécurisation aux abords du viaduc Rockland dans l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Un projet d'étude de solutions pour l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation aux abords du viaduc Rockland a été développé en collaboration avec la DPU « Division des projets urbains ». Cette étude propose principalement des mesures d'apaisement sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV) devant ainsi faire appel à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal afin que l'arrondissement d'Outremont prenne en charge, la conception, la réalisation et la surveillance de travaux sur les rues concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Titre du mandat - Étude et conception de mesures d'aménagement temporaires pour l'apaisement des avenues Davaar et des intersections adjacentes Rockland/Du Manoir et McEachran/Du Manoir
Ce mandat a été réalisé dans le cadre de l'entente suivante :

Détails de l'Entente Cadre	
NUMÉRO DE MANDAT RELATIF À LA RÉSERVATION D'ENVELOPPE	NUMÉRO D'ENTENTE CADRE
FNX-23-19973_026	1623875
NUMÉRO DE RÉSOLUTION DU GDD DE L'ENTENTE-CADRE	NUMÉRO DE GDD D'ENTENTE CADRE
CG23 0571	1237800006

DESCRIPTION

La présente étude s'est concentrée sur le secteur d'intervention suivant :

- Les intersections de l'avenue Du Manoir avec les avenues Rockland, Davaar et McEachran;
- Et le tronçon de l'avenue Davaar, entre Du Manoir et Van Horne.

Plusieurs interventions seront réalisées en bonifiant le marquage et la signalisation du secteur.

Toutefois, la présente demande concerne principalement l'ajout de dos d'ânes sur l'avenue Davaar, entre l'avenue Du Manoir et Van Horne. L'ajout de ces dos d'ânes a été validé par les équipes de la DAR « Division de l'aménagement des rues ».

Carrefour mobilité :

- Numéro de projet SUM_OUT25-0912
- Titre du projet Réalisation de travaux de dos d'ânes sur l'avenue Davaar

JUSTIFICATION

Les mesures de sécurisation proposée ont pour objectifs de :

- Réduire les vitesses de circulation sur l'avenue Davaar entre le viaduc Rockland et l'avenue Van Horne;
- Sécuriser les déplacements de tous modes aux intersections à l'étude;
- Améliorer la sécurité et la convivialité des usagers et résidents du secteur, et leurs déplacements actifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des dos d'ânes sera assumé par les surplus de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Non applicable à cette étape du processus de délégation en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une résolution du conseil d'arrondissement est nécessaire pour permettre la prise en charge par l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera mise en place pour informer les citoyens du secteur touché.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier du projet :

- Conception : Automne 2025;
- Travaux : Printemps - Été 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et aux mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc BRETON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Marc BRETON, 19 septembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur, chargé de projet, Outremont

ENDOSSÉ PAR

Didier GHOMSI
Chef de division - Bureau de projets

Le : 2025-09-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire
et sa



Système de gestion des décisions des instances

RECOMMANDATION

CA : 40.01

2025/09/30

19:00



Dossier # : 1259203013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant, pour l'année 2025, la réduction des tarifs applicables aux biens et services de la Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie apparaissant aux articles 87 à 89, 118, 120-121-124 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) - AO-664

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259203013;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant pour l'année 2025 la réduction des tarifs applicables aux biens et services de la Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie apparaissant aux articles 87 à 89, 118, 120, 121 à 124 du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2025) - AO-664.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2025-09-25 17:45

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259203013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant, pour l'année 2025, la réduction des tarifs applicables aux biens et services de la Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie apparaissant aux articles 87 à 89, 118, 120-121-124 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) - AO-664

CONTENU

CONTEXTE

La location de espaces aux organismes fait partie intégrante de la mission de soutien à la vie communautaire par la division des sports, loisirs et développement social (DSLDS) de l'arrondissement d'Outremont. Au fil des années, ce service s'est adapté à une diversité de besoins et de contextes, ce qui a parfois donné lieu à des approches tarifaires variées. Ces différences, bien qu'ancrées dans une volonté de répondre au mieux aux réalités du terrain, nous amènent aujourd'hui à réfléchir à une harmonisation plus claire et équitable de notre tarification.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 160290 - 1243711020: Adopter le *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2025) de l'arrondissement d'Outremont. L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2025.

DESCRIPTION

Édicter une ordonnance autorisant, pour l'année 2025, la réduction des tarifs applicables aux biens et services de la Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie apparaissant aux articles 87 à 89, 118, 120 à 124 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025)

JUSTIFICATION

Afin d'uniformiser les tarifs auprès de nos organismes partenaires et gouvernementaux, il est important de suspendre les tarifs suivants.

Sous-section III - Événements spéciaux :

Article 87 :

Pour l'ouverture de dossier dans le cadre d'événements publics, il sera perçu toutes taxes incluses :

2^o Événement organisé par un organisme à but non lucratif (OBNL) incluant les activités de groupes, les commissions scolaires, les maisons d'enseignement, les CPE, les CSSS et les entreprises d'économie sociale sur le territoire de la Ville de Montréal :

Article 88 :

Dans le cadre d'événements publics, pour les services des employés affectés à cet événement, il sera perçu, par heure (minimum de 4 heures) :

Article 89 :

Dans le cadre d'événements publics, pour l'utilisation de matériel dans le cadre d'une sécurisation de site, il sera perçu toutes taxes incluses :

Sous-section VII - Aréna et sports de glace :

Article 118 :

Les coûts de la location de l'aréna, incluant l'utilisation de deux chambres de joueurs, sont les suivants :

2^o Le coût de location pour les organismes de sports de glace partenaire sera de 30 % du tarif courant de location de la glace pour les activités faisant partie du programme régulier des Fédérations de sports de glace.

Sous-section VIII - Location de terrains sportifs et de locaux au centre communautaire intergénérationnel

Article 120 :

Les frais exigibles concernant la location du petit terrain de soccer synthétique ou naturel au parc Beaubien sont de 67,50 \$ pour deux heures pour les équipes / ligues composées à 80 % et plus de résidents adultes.

Article 121 :

Les frais exigibles concernant la location du grand terrain de soccer synthétique au parc Beaubien sont de 134,00 \$ pour deux heures pour les équipes / ligues composées à 80 % et plus de résidents adultes.

Sous-section VIII - Location de terrains sportifs et de locaux au centre communautaire intergénérationnel :

Article 124 :

Les frais exigibles en lien avec la location de salles au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) sont les suivants :

2^o Classe B - Les associations, les partenaires de l'offre de services de l'arrondissement, les résidents, les maisons d'enseignement, les CIUSS, les CPE, OBNL, garderies sur le territoire de Montréal, les gouvernements et les partis politiques reconnus :

Pour les articles 87 à 89, 118, 120-121-124 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) - AO-664, le conseil d'arrondissement accorde une réduction totale des tarifs, rétroactivement au 1er janvier 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'ordonnance entrera en vigueur à la suite de la promulgation du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) AO-664 adopté le 8 juillet et visant à introduire une disposition permettant la gratuité pour la location et les services sur les biens offerts par l'arrondissement aux organismes partenaires et gouvernementaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOILY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-14

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA : 40.02
2025/09/30
19:00



Dossier # : 1256737014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour le mois d'octobre 2025

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour le mois de septembre 2024 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256737014;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER une ordonnance pour les événements suivants, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « Cross-country du primaire » organisé par le Collège Stanislas;
 - Événement « Tournoi de fin de saison » organisé par le Club de tennis Joyce;
 - Événement « Parade Bagleiten » organisé par la Congrégation Amour Pour Israël;
 - Événement « Halloween Hartland » organisé par les citoyens;
 - Événement « Halloween Bernard » organisé par l'Association des commerçants de l'avenue Bernard et l'arrondissement d'Outremont;
 - Événement « Parade des citrouilles » organisé par l'organisme Outremont en famille;
 - Événement « Centenaire de l'Externat Mont-Jésus-Marie » organisé par l'Externat Mont-Jésus-Marie.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2025-09-25 17:35

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # : 1256737014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour le mois d'octobre 2025

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement d'Outremont peut autoriser la tenue d'un événement et la dérogation à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements publics de l'arrondissement pour l'année 2025 et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour les événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire et émettre les ordonnances appropriées afin de déroger aux règlements suivants :

- Règlement concernant les parcs et les endroits publics (AO-1107 article 6 alinéa d, e, g et i);
- Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204 article 9);
- Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48);
- Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 160213 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juillet à octobre 2025

CA25 160148 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juin à octobre 2025.

CA25 16 0110 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de mai et juin 2025.

CA25 16 0085 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de février à novembre 2025.

CA24 16 0302 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour décembre 2024 et janvier 2025

DESCRIPTION

Les événements sont de natures diverses, communautaires, sociales, sportives, éducatives, multiculturelles, de collectes de fonds, civiques ou commémoratives. L'occupation du domaine public peut

se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Le dossier présenté contient des demandes déposées pour une partie des événements de l'année 2025. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2025.

Nom de l'événement	Promoteur	Dates	Lieu	Description	Prêt de mat.	Participa-tion	Impact(s)
Tournoi de fin de saison	Club de tennis du parc Joyce	4 octobre 2025	Parc Joyce	Tournoi de fin d'année pour les membres du tennis Joyce ainsi que les membres réguliers du tennis public	Oui	50 personnes	Occupation des tennis et d'une partie du parc Joyce
Cross-country	Collège Stanislas	2 octobre 2025	Parc Beaubien	L'événement a déjà été autorisé mais la mauvaise a été inscrite dans le formulaire par le promoteur. L'événement demeure le même mais aura lieu le 2 octobre au lieu de 3 octobre.	Non	1000 personnes (200 élèves à la fois)	Occupation du parc Beaubien
Parade Bagleiten	Amour pour Israël	15 octobre 2025	Avenue Durocher	Les fidèles raccompagnent le rabbin de la synagogue à sa demeure.	Non	100 personnes	Circulation automobile interdite durant la parade sur l'avenue Durocher
Halloween Hartland	Citoyenne	31 octobre 2025	Avenue Hartland	En raison de l'achalandage lors de l'Halloween, les résidents désirent fermer la rue pour assurer la sécurité des enfants.	Oui, barricades	1000 personnes	Fermeture de l'avenue Hartland pour la durée de l'événement.
				Sécurise l'avenue pour la cueillette des bonbons, participation des			

Halloween Bernard	Arrondissement Outremont	31 octobre 2025	Avenue Bernard	commerçants devant leur commerces et kiosque de bonbons de l'arrondissement avec ambiance musicale. Partenariat avec les commerçants de l'avenue Bernard	Non	1000 personnes	Fermeture des trois tronçons de l'avenue Bernard entre Wiseman et Bloomfield.
Parade des citrouilles	Outremont en famille	1er novembre 2025	Parc Pratt	Concours de citrouille dans le parc Pratt, permet la récupération et le compostage des citrouilles de l'Halloween et offre un parcours illuminés dans le parc.	Oui	300 personnes	Occupation du parc et ambiance sonore.
Centenaire de l'Externat Mont-Jésus-Marie	Externat Mont-Jésus-Marie	13 novembre 2025	Rues d'Outremont	Dans le cadre des célébrations du centenaire de l'Externat Mont-Jésus-Marie et du Grand Gala qui s'y déroulera, une demande de dérogation de stationnement a été demandée.	Non	400 personnes	Autorisation de stationner sur les avenues Pagnuelo, Courcelette et Beloeil des deux côtés sans permis de stationnement

Une demande de parade a été demandé par le promoteur Amour pour Israël pour le 24 septembre 2025. Comme cette demande ne respectait pas les délais prescrits, cette dernière a été transférée au SPVM et sera traitée comme une manifestation/marche.

JUSTIFICATION

Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes l'autofinancement des événements. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis.

Lien avec les politiques, les programmes et les priorités de l'Arrondissement :

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'Arrondissement d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens, car la présentation d'événements sur le domaine public contribue à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial et sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire ont été présentés ou seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les différents promoteurs feront la promotion de leurs événements en respect des mesures sanitaires en vigueur et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plates-formes. Lors de fermetures de rues :

- des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées;
- des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement;
- les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias;
- pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL;
- les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leurs événements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

Le : 2025-09-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)

**Dossier # : 1255753018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 950, avenue Wiseman, 720, avenue Pratt, 19, avenue Beloeil, 603, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, 115, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et 1108 avenue Saint-Viateur

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 10 septembre 2025, les demandes d'approbation de PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* numéro AO-530

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

D'ACCEPTER, pour l'immeuble situé au 950, avenue Wiseman, la demande d'approbation de PIIA;

Avec la réserve suivante :

- Utiliser le modèle et les appareillages de brique présentés à la séance du mois d'août 2025 ;
- Utiliser la couleur du solin du poste de ventilation de la STM tel que celui présenté lors de la séance du mois d'août 2025.

D'ACCEPTER, pour l'immeuble situé au 720, avenue Pratt, la demande d'approbation de PIIA;

Avec la réserve suivante :

- Installer des fenêtres à guillotine 50/50 ou des fenêtres qui ont une apparence à guillotine 50/50 avec carrelage tel que la composante d'origine, à l'exception des ouvertures de l'agrandissement;

D'ACCEPTER, pour l'immeuble situé au 19, avenue Beloeil, la demande d'approbation de PIIA;

Avec les réserves suivantes :

- Incorporer des pentes où sont situées des surfaces de pavé uni afin de diriger les eaux de ruissellement vers les surfaces perméables du terrain plutôt que vers la rue;
 - Remplacer le revêtement de fibrociment de l'agrandissement arrière par un revêtement en clin ou bardeau en bois ;

Avec les suggestions suivantes :

- Pour le revêtement de l'agrandissement arrière, privilégier une espèce de bois indigène avec une faible empreinte carbone;
 - Remplacer le revêtement du toit mansardé par un revêtement de qualité avec une pose à la canadienne similaire à la composante d'origine.

D'ACCEPTER, pour l'immeuble situé au 603, chemin de la Côte-Sainte-Catherine la demande d'approbation de PIIA;

D'ACCEPTER, pour l'immeuble situé au 115, chemin de la Côte-Sainte-Catherine la demande d'approbation de PIIA;

Avec les réserves suivantes :

- Maintenir le vide physique et l'aspect visuel des espaces libres entre les segments du garde-corps aux arêtes tel que l'existant;
 - Conserver le segment du garde-corps de béton parallèle à l'avenue McNider;
 - Conserver le segment du garde-corps de béton parallèle et le plus près de l'avenue Villeneuve;
 - Remplacer les autres segments du garde-corps par un garde-corps en verre avec cadre en aluminium;

D'ACCEPTER, pour l'immeuble situé au 1108, avenue Saint-Viateur la demande d'approbation de PIIA;

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2025-09-26 09:10

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255753018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 950, avenue Wiseman, 720, avenue Pratt, 19, avenue Beloeil, 603, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, 115, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et 1108 avenue Saint-Viateur

CONTENU

CONTEXTE

Comme stipulé au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530* , les travaux visés par cette demande sont assujettis à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un PIIA.

Les projets ont fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 10 septembre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Relativement à l'immeuble situé au 950, avenue Wiseman :

Le site

Le bâtiment projeté est un pavillon de parc adossé au poste de ventilation de la STM situé dans le parc Irma-Levasseur.

Le projet

Le projet vise la construction d'un pavillon de parc ainsi que l'ajout d'un revêtement extérieur sur le poste de ventilation existant de la STM.

Relativement à l'immeuble situé au 720, avenue Pratt :

Le site

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1941, non identifiée comme « Témoin architectural significatif », catégorisé 3 au répertoire Bisson et située dans l'unité de paysage « 1.4 Pratt ».

Le projet

Le projet vise un agrandissement arrière ainsi que le remplacement des portes et fenêtres du bâtiment.

Relativement à l'immeuble situé au 19, avenue Beloeil :**Le site**

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1927, non identifiée comme « Témoin architectural significatif » et située dans l'unité de paysage « 4.3 – Beloeil ».

Le projet

Le projet vise la conversion de la véranda existante en espace habitable ainsi que la modification de certaines ouvertures.

Relativement à l'immeuble situé au 603 chemin de la Côte-Sainte-Catherine :**Le site**

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1908, identifiée comme « Témoin architectural significatif », catégorisé 1 au répertoire Bisson et située dans l'unité de paysage « 4.1 – Côte-Sainte-Catherine ».

Le projet

Le projet vise le remplacement des fenêtres.

Relativement à l'immeuble situé au 115 chemin de la Côte-Sainte-Catherine :**Le site**

Le bâtiment est un immeuble multifamilial construit en 1981, non identifié comme « Témoin architectural significatif » et situé dans l'unité de paysage « 4.1 – Côte-Sainte-Catherine ».

Le projet

Le projet vise la modification de garde-corps des balcons au coin de la façade McNider et du mur latéral.

Relativement à l'immeuble situé au 1108 avenue Saint-Viateur :**Le site**

Le bâtiment est un duplex construit en 1924, non identifié comme « Témoin architectural significatif » et situé dans l'unité de paysage « 2.9 - Durocher ».

Le projet

Le projet vise le remplacement d'ouvertures sur la façade Querbes et sur le mur arrière.

JUSTIFICATION**Relativement à l'immeuble situé au 950, avenue Wiseman :**

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est pas un TAS et n'est pas catégorisé selon l'étude Bisson;

CONSIDÉRANT que le pavillon de parc s'inscrit dans un projet d'envergure piloté par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que le pavillon est implanté dans le parc Irma-Levasseur, actuellement en phase de construction, et qu'il contribuera à la mise en valeur de ce nouvel espace public;

CONSIDÉRANT que l'approbation du PIIA du PVM Wiseman (2020) exigeait que le revêtement de maçonnerie du pavillon puisse être prolongé sur l'édicule, en coordination avec la STM, pour unifier les deux bâtiments;

CONSIDÉRANT les limites imposées par la STM relatives aux matériaux, aux constructions possibles sur le toit ainsi qu'aux portes existantes du PVM Wiseman;

CONSIDÉRANT que la volumétrie de la proposition s'inspire des éléments caractéristiques du parc qui comportera des courbes;

CONSIDÉRANT que le projet a fait l'objet de deux présentations pour des avis préliminaires en mars 2024 et mai 2025 et d'une présentation formelle en août 2025;

CONSIDÉRANT les possibilités limitées de modification à ce stade avancé du projet;

CONSIDÉRANT que le projet respecte globalement les objectifs et les critères du règlement concernant les PIIA;

Il est proposé :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ACCEPTER la demande d'approbation du PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Utiliser le modèle et les appareillages de brique présentés à la séance du mois d'août 2025 ;
- Utiliser la couleur du solin du poste de ventilation de la STM tel que celui présenté lors de la séance du mois d'août 2025.

Le tout, conformément au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530.

Dans le cadre de la réalisation du parc, les membres tiennent d'abord à souligner l'importance de la construction de ce pavillon, ainsi que les efforts déployés pour concrétiser ce projet. Toutefois, les membres souhaitent partager certaines insatisfactions quant au processus de consultation, notamment en ce qui concerne le niveau d'attention accordé aux recommandations formulées par le CCU au demandeur.

Les membres du CCU souhaitent porter à l'attention du demandeur certains éléments préoccupants, notamment :

- Le manque de prise en compte de leurs orientations formulées tout au long du processus;
- L'intégration prématuée et imposée de la forme et de la volumétrie dans le programme fonctionnel et technique, avant même la tenue des séances du CCU, réduisant ainsi toute marge de discussion ou d'ajustement;
- Le traitement de certaines façades (Manoir et Wiseman), pourtant exposées et visibles, conçues comme des murs secondaires, peu intéressants;
- Et enfin, une qualité architecturale jugée en deçà des attentes pour un projet situé dans un secteur en développement, qui aurait mérité une approche exemplaire et inspirante.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 720, avenue Pratt :

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est pas un TAS, mais catégorie 3 selon l'étude Bisson;

CONSIDÉRANT que la composante d'origine pour les fenêtres est guillotine 50/50 avec carrelage;

CONSIDÉRANT que la terrasse sur le toit est située au troisième étage, viens créer des vues en plongeon sur les cours adjacents;

CONSIDÉRANT que la terrasse sur le toit est nécessaire pour rendre conforme un usage

d'habitation dans le grenier et qu'elle est aménagée avec une toiture verte;
CONSIDÉRANT que la terrasse au rez-de-chaussée est agrandie afin de permettre deux accès à l'intérieur;
CONSIDÉRANT que l'agrandissement de la terrasse au rez-de-chaussée et le retrait d'une surface minéralisé ont un effet global d'augmenter la surface végétale;
CONSIDÉRANT que le volume agrandi présente un traitement architectural distinctif, et subordonné à l'existant;

Il est proposé :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ACCEPTER la demande d'approbation du PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Installer des fenêtres à guillotine 50/50 ou des fenêtres qui ont une apparence à guillotine 50/50 avec carrelage tel que la composante d'origine, à l'exception des ouvertures de l'agrandissement;

Le tout, conformément au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 19, avenue Beloeil :

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est pas un TAS et n'est pas catégorisé selon l'étude Bisson;
CONSIDÉRANT que la conversation de la véranda en espace habitable a déjà été réalisée il y a plusieurs années;
CONSIDÉRANT que deux arbres matures ont été abattus puisqu'ils étaient trop près du bâtiment pour permettre les travaux d'imperméabilisation et l'installation d'un drain français;
CONSIDÉRANT que la diminution des surfaces végétales réduit la capacité du terrain à bien gérer les accumulations d'eau pluviale;
CONSIDÉRANT que la profondeur de la terrasse proposée nécessite une modification de la topographie naturelle du site ainsi que des interventions de rétention des sols;
CONSIDÉRANT qu'un revêtement en bois correspondrait mieux à la composante d'origine de l'agrandissement arrière;
CONSIDÉRANT que la toiture de l'agrandissement n'est pas bien jumelée avec la toiture mansardée existante;
CONSIDÉRANT qu'une membrane a été installée par-dessus la toiture originale lors de l'installation de la trappe d'accès:

Il est proposé :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ACCEPTER la demande d'approbation du PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- Incorporer des pentes où sont situées des surfaces de pavé uni afin de diriger les eaux de ruissellement vers les surfaces perméables du terrain plutôt que vers la rue;
- Remplacer le revêtement de fibrociment de l'agrandissement arrière par un revêtement en clin ou bardeau en bois ;

Avec les suggestions suivantes :

- Pour le revêtement de l'agrandissement arrière, privilégier une espèce de bois indigène avec une faible empreinte carbone;
- Remplacer le revêtement du toit mansardé par un revêtement de qualité avec une pose à la canadienne similaire à la composante d'origine.

Le tout, conformément au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 603, chemin de la Côte-Sainte-Catherine :

CONSIDÉRANT que le bâtiment est un TAS et est catégorisé 1 selon l'étude Bisson;
CONSIDÉRANT que la majorité des fenêtres proposée reprennent les caractéristiques des composantes d'origine;
CONSIDÉRANT que les fenêtres dont la proposition ne reprend pas la même typologie que l'existant ne sont pas des fenêtres d'origine;
Considérant que la couleur pâle des fenêtres proposées est similaire à la composante d'origine.

Il est proposé :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ACCEPTER la demande d'approbation du PIIA.

Le tout, conformément au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 115, chemin de la Côte-Sainte-Catherine :

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est pas un TAS et n'est pas catégorisé selon l'étude Bisson;
CONSIDÉRANT les orientations émises par le CCU lors des présentations d'octobre 2022 et septembre 2023;
CONSIDÉRANT que des modifications sont nécessaires afin de corriger des faiblesses dans la structure des balcons;
CONSIDÉRANT que la proposition respecte la composition architecturale d'origine;
CONSIDÉRANT qu'il est souhaité de conserver l'effet visuel massif des garde-corps en béton visible depuis l'avenue Villeneuve;

Il est proposé :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ACCEPTER la demande d'approbation du PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- Maintenir le vide physique et l'aspect visuel des espaces libres entre les segments du garde-corps aux arêtes tel que l'existant;
- Conserver le segment du garde-corps de béton parallèle à l'avenue McNider;
- Conserver le segment du garde-corps de béton parallèle et le plus près de l'avenue Villeneuve;

- Remplacer les autres segments du garde-corps par un garde-corps en verre avec cadre en aluminium;

Le tout, conformément au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 1108, avenue Saint-Viateur :

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est pas un TAS et n'est pas catégorisé selon l'étude Bisson;

CONSIDÉRANT que les éléments assujettis au PIIA tendent vers la composante d'origine;

Il est proposé :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ACCEPTER la demande d'approbation du PIIA.

Le tout, conformément au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Relativement à l'immeuble situé au 950, avenue Wiseman, le projet a été présenté aux séances du Comité consultatif d'urbanisme du 13 mars 2024, du 14 mai, du 6 août et du 10 septembre 2025;
- Relativement à l'immeuble situé au 720, avenue Pratt, le projet a été présenté aux séances du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai et du 3 juin 2020, du 17 juin et du 10 septembre 2025;
- Relativement aux immeubles situés au 19, avenue Beloeil, 603, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, 115, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et 1108, avenue Saint-Viateur, les projets ont été présentés à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 10 septembre 2025;

Étape à réaliser :

- Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Victoria HENDERSON
architecte

ENDOSSE PAR

Le : 2025-09-11

Jean-François LEBRUN
Chef de division - Urbanisme permis et
inspection

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa

**Dossier # : 1255753019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1090, avenue Van Horne, visant l'installation de garde-corps d'une hauteur maximale de 1.50m sur les volées et paliers des deux escaliers extérieurs situés entre les deux volumes, dérogeant ainsi à l'article 17.1.1 du Règlement de zonage (1177)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement avec conditions, à la séance tenue le 10 septembre 2025, la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (1180);

ATTENDU QU'un avis public a été publié au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement où a été présentée la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753019;

Il est décidé d'accorder, pour l'immeuble situé au 1090, avenue Van Horne, la demande de dérogation mineure visant à autoriser une dérogation à l'article 17.1.1 du *Règlement de zonage* (1177) afin de permettre l'installation de garde-corps d'une hauteur maximale de 1.5m sur les paliers et volées des deux escaliers extérieurs entre les deux volumes.

Avec les conditions suivantes :

- Limiter l'installation de garde-corps d'une hauteur de 1.5m aux paliers et volées situés à plus de 10m au-dessus du niveau du sol;
- Maintenir une ligne horizontale à 1.07m sur les garde-corps de 1.5m.

Signé par	Jean-François MELOCHE	Le 2025-09-25 17:55
------------------	-----------------------	---------------------

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255753019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1090, avenue Van Horne, visant l'installation de garde-corps d'une hauteur maximale de 1.50m sur les volées et paliers des deux escaliers extérieurs situés entre les deux volumes, dérogeant ainsi à l'article 17.1.1 du Règlement de zonage (1177)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'installation de garde-corps d'une hauteur de 1.50m sur les paliers et volées des deux escaliers extérieurs entre les deux volumes du bâtiment situé au 1090, avenue Van Horne. Cette demande peut être autorisée conformément au *Règlement sur les dérogations mineures* numéro 1180.

En effet, le règlement 1180 stipule qu'à la suite de l'avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil d'arrondissement peut accorder une dérogation aux dispositions de zonage et de lotissement autres que celles relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol, selon certaines conditions.

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 10 septembre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Relativement à l'immeuble situé au 1090, avenue Van Horne :

Le projet

Le projet vise l'installation de garde-corps de 1.5m sur les paliers et volées des deux escaliers extérieurs situés entre les deux volumes.

Cadre réglementaire

L'article 17.1.1 du *Règlement de zonage* numéro 1177, stipule que : La hauteur d'un garde-corps extérieur ne doit pas excéder 1,25 mètre;

Dérogation mineure

Dans le cadre de la présente demande, une dérogation mineure est nécessaire afin d'autoriser l'installation de garde-corps extérieur de plus de 1.25m de haut.

JUSTIFICATION

Relativement à l'immeuble situé au 1090, avenue Van Horne :

CONSIDÉRANT que la demande répond aux conditions d'autorisation d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice n'est causé aux voisins;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est non exempté de la loi B-1-1 et que le Code de construction du Québec 2015 est applicable et prévaut sur les règlements de zonage;

CONSIDÉRANT que l'article 3.4.6.7.4) du Code de construction du Québec 2015 exige des garde-corps de 1.5m sur les volées et paliers des escaliers extérieurs situés à une hauteur de plus de 10m par rapport au niveau du sol;

CONSIDÉRANT que l'article 17.1.1 du règlement de zonage 1177 ne concorde pas avec les normes du Code de construction du Québec 2015 et interdit les garde-corps de plus de 1,25m;

CONSIDÉRANT que les garde-corps visés se trouvent entre les deux volumes et sont uniquement visibles depuis l'avenue Querbes et de la ruelle;

Il est proposé :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure.

Avec les conditions suivantes :

- Limiter l'installation de garde-corps d'une hauteur de 1.5m aux paliers et volées situés à plus de 10m au-dessus du niveau du sol ;
- Maintenir une ligne horizontale à 1.07m sur les garde-corps de 1.5m;

Le tout, conformément au Règlement concernant les dérogations mineures numéro 1180.

ADOPTÉ À L'UNINAMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- La demande de dérogation mineure a été présentée à la séance du CCU du 10

- septembre 2025;
• Un avis public a été publié le 11 septembre 2025.

Étapes à réaliser :

- Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic LIVERNOIS-DIOTTE
Agent de recherche en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-09-11

Jean-François LEBRUN
Chef de division - Urbanisme permis et inspection

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa